

L'Égalité

Edition du "RÉVEIL DU NORD" Lille

Bureaux : 39, rue Fauré, ROUBAIX et 2, place de l'Hôtel-de-Ville, TOURCOING

AUX ARMES, SINISTRÉS !



Le moment est venu pour les Régions Libérées de réaliser le **trou unique** contre le gouvernement. En rendant publiques les dispositions prises en conseil des ministres et inscrites par M. de Lasteyrie dans le projet de budget des dépenses recouvrables, nous avons voulu dévoiler le coup de force préparé contre les sinistrés.

La presse de nos départements, sans distinction de parti, nous a suivis. L'opinion publique a eu un légitime sursaut de colère devant la menace d'une spoliation nouvelle de nos droits.

La parole est maintenant au Parlement et c'est à lui que je m'adresse.

Au cours d'une visite faite à M. Poincaré, le groupe interparlementaire des Régions dévastées et son dévoué président, M. Hayez, ont reçu de M. de Lasteyrie, assureur, l'assurance que le Président du Conseil n'a pas désavoué son ministre des Finances. En tout cas, il y a promis de consentir à un examen séparé des dispositions concernant le budget des R. L. et de celles qui bouleversent la loi des dommages.

Or, aujourd'hui, contrairement à ces promesses, M. de Lasteyrie s'oppose formellement à cet examen séparé appelé « disjonction » en langage parlementaire. Nous sommes trahis.

Nos députés vont-ils se laisser prendre au piège du gouvernement ?

C'est plus qu'une séparation des dispositions prévues par la loi de loi qu'il faut, c'est le **rejet en bloc** ! On va essayer d'obtenir de nos représentants qu'ils acceptent au moins de discuter, d'amender, de modifier le projet gouvernemental. On lâchera de leur faire prendre la responsabilité de présenter eux-mêmes des modifications à la loi des dommages de guerre. Quand ils seront dans cette voie, le gouvernement les divisera, triomphera et les sinistrés seront perdus !

Cela est inadmissible ! Il faut bien que nos députés le sachent : **nos populations ne veulent pas qu'on arrache une virgule de la loi du 17 avril 1919.**

Déjà le gouvernement a arraché au Parlement des sacrifices importants, comme le paiement en litres inaliénables, lors du vote des douzièmes, le 28 février dernier.

Il est tout à fait impossible de consentir de nouveaux abattements, d'autant plus que, cette fois, c'est le texte même de la loi qu'on veut changer.

Si M. Poincaré spécule sur ce fait qu'il y a, à la Chambre, une majorité des régions non-sinistrées assez aveugle pour imposer ce reniement des engagements solennels pris par la France, qu'il lente cette aventure !

Nos députés ne peuvent pas y prêter la main. Ce jour-là, la France serait coupée en deux et le sacrifice serait consommé.

La grève des contribuables, la grève des électeurs sont des armes légales. Qu'on y songe !

Pas une modification. Pas un amendement. Le rejet en bloc des articles odieux du projet gouvernemental.

Il n'y a pas d'autre programme.

Eug. GUILLAUME.

La Réponse Allemande se fait attendre

La rédaction définitive en est laborieuse

Berlin, 19. — La réponse allemande ne sera vraisemblablement envoyée qu'au milieu de la semaine prochaine.

On ne peut pas oublier que les influences du dernier moment jouent ici un grand rôle sur la rédaction définitive des notes de ce genre. Il est peu probable qu'une réponse séparée soit faite à la France et à la Belgique d'une part, à l'Angleterre et à l'Italie d'autre part.

On critique en Allemagne la politique de revanche

Dortmund, 18. — Le 15 mai, dans une réunion d'un millier de personnes de tous les partis politiques (communistes, social-démocrates et centraux, à l'exception des partis de la droite), les critiques ont été très violentes à l'égard de la politique de revanche du gouvernement et se sont élevées contre les accords de Ludendorff et l'attitude de la Reichswehr. Ils ont protesté également contre le ton des journaux nationalistes.

Après l'élection à la vice-présidence du Sénat

M. G. RIVET DEVRA S'EXPLIQUER DEVANT LA GAUCHE DÉMOCRATIQUE

Paris, 18. — La réunion de la gauche démocratique a été assez houleuse.

Quelques membres, des jeunes surtout, s'élevèrent contre l'attitude de M. Rivet, qui fut candidat à la vice-présidence du Sénat et élu contre M. René Renoult qui avait été pourtant désigné par le groupe.

Après une discussion, il fut décidé d'appliquer le règlement, qui prévoit le cas où un membre du groupe pose sa candidature devant le Sénat contre un candidat désigné par le groupe.

En conséquence, M. Gustave Rivet sera appelé à fournir des explications devant le Bureau de la gauche démocratique.

On s'oppose à la candidature de Marty

Des élus de la Seine ont fait une démarche auprès de M. Maunoury

Paris, 18. — Les sénateurs, les députés et les députés suppléants de la huitième de la Seine, présents par M. Billiet, sénateur de la Seine, ont été reçus ce matin par M. Maurice Maunoury, ministre de l'Intérieur.

Cette délégation a exposé au ministre les objections particulières dans lesquelles se présentent les élections aux conseils d'arrondissement de la Seine, par suite des candidatures multiples au nom de Marty.

La délégation a prié le ministre de demander au Parlement le vote d'une loi, aux termes de laquelle un candidat non éligible et dont la première élection aurait été cassée par le Conseil d'Etat, ne pourrait être élu candidat et que les voix qui se porteraient sur son nom seraient considérées comme nulles.

Des timbres à l'effigie de Pasteur seront émis le 25 mai

M. Paul Lafont vient de décider que des timbres-poste à 0,10 centimes, 0,30 centimes, 0,50 centimes et des cartes-postales à 0,30 centimes, à l'effigie de Pasteur, seront émis à partir du 25 mai 1923.

Ces vignettes se substitueront à celles de même valeur du type « Semeuse », après épuisement de celles-ci.

Pour s'amuser, un enfant mit le feu à une église

Epinal, 18. — Pour s'amuser, le jeune Chronon a tenté, à Clergis, de mettre le feu à l'église. Il alluma les couronnes en cellulose qui se trouvaient dans le chœur. Les boissières prirent feu aussitôt, mais l'incendie put cependant être assez rapidement circonscrit.

Le jeune délinquant a déclaré qu'il avait fait cette tentative criminelle pour s'amuser.

A qui les 100.000 francs UN NUMERO GAGNANT A ETE DELIVRE A LENS

Nous apprenons que le bon du Crédit National n° 1.636.351, qui a été délivré, lors de l'émission par la Banque Frossard, Grand-Pierre à Lens, est sorti au tirage du 1er mars remboursable par 100.000 francs.

Ce bon est demeuré dans la région. Donc, un heureux parmi la population ?

Voudra-t-il bien le connaître ?

2000 fr. pour la tête d'un assassin

Le Havre, 18. — La municipalité offre une prime de 2.000 francs à qui facilitera la découverte de l'assassin de l'homme coupé en morceaux. On sait que ce dernier fut reconstruit par une femme, une Polonoise, domiciliée quelque temps à Dunkerque.

Grèvement blessé sur le ground

Toulon, 18. — Au cours d'un match de football, le capitaine capitaine Hurtart du centre d'aviation maritime de Berre (Bouches-du-Rhône), a été grièvement blessé. On l'a transporté à Toulon à l'hôpital maritime Sainte-Anne, dans un état grave.

Hommage aux Fusillés Lillois



UNE PLAQUE COMMEMORATIVE, QUI A ETE POSÉE HIER SUR LE MUR DES REMPARTS DE LA CITADELLE DE LILLE, A L'ENDROIT OÙ ILS TOMBERENT SOUS LES BALLES ALLEMANDES, SERA INAUGURÉE OFFICIELLEMENT LUNDI 21 MAI

On voit là, entourant la plaque, les photos de : (en haut), JACQUET (à gauche), DECEUNINCK et TRULIN; (à droite), MARTENS et VERHULST

La plaque commémorative est en pierre blanche et porte l'inscription suivante en lettres noires incrustées :

« Le Comité Jacquet, aux cinq fusillés de Lille, JACQUET, DECEUNINCK, MARTENS, VERHULST et le jeune TRULIN, impitoyablement exécutés par les Allemands, le 22 septembre 1915 et le 8 novembre 1915, pour avoir secouru des soldats français et alliés. « Héros civils, ils ont payé de leur vie, le sublime dévouement à leur idéal »

L'inauguration officielle de cette plaque aura lieu, ainsi qu'il est dit plus haut, lundi prochain, 21 mai, à 10 heures 30 du matin.

De très nombreuses sociétés assisteront au défilé qui clôturera cette cérémonie.

Les Droits des Sinistrés

INTERVIEW DE M. RENÉ LEFEBVRE

La charte des dommages de guerre doit rester intangible

Hier, M. René Lefebvre, député du Nord, rencontré par hasard à Lille, a bien voulu m'accorder une interview et, dans un long entretien, me faire des déclarations, fort intéressantes, sur le projet de loi de M. de Lasteyrie, ministre des Finances, ayant pour objet de modifier, sur plusieurs points, la loi des dommages de guerre.

Avec une extrême obligeance, le distingué rapporteur de la Commission des Régions Libérées me déclare :

« Le Parlement s'est toujours refusé, avec énergie, à sanctionner par une simple loi de finances, les modifications proposées à la charte des sinistrés, promulguée le 17 avril 1919.

A maintes reprises, il a disjoint et renvoyé à la Commission des Régions Libérées toutes les mesures susceptibles de porter atteinte à la loi des dommages de guerre. A mon avis, doit rester intangible. Nous entendons nous maintenir sur ce terrain, d'autant plus que rien ne justifie aucun changement d'attitude de notre part.

« Quelles sont, en réalité, les modifications proposées par le projet gouvernemental ?

— Elles portent sur les points suivants : imputation des dommages ; intérêts sur remise de litres et coupons autres que ceux de l'Etat français ; rempli des immeubles ; fusions, apports et cessions ; ristournes à intérêts sur règlement d'indemnités indûment perçues.

Les créanciers de l'Etat

— Vous n'ignorez pas, ajoute M. René Lefebvre, que la loi d'avril 1919 édicte que l'attributaire de dommages de guerre a le droit d'imputer, à valoir sur le montant de ses indemnités, tout ce qu'il doit à l'Etat, même ses contributions. Rien ne peut lui être réclamé avant que le montant de l'indemnité n'ait été fixé.

Or, le ministre actuel dépose un projet qui est en contradiction formelle avec le texte législatif et plusieurs circulaires ministérielles élargissant la faculté des imputations pour le chiffre d'affaires et les contributions indirectes. Il serait inadmissible qu'aujourd'hui le Gouvernement revint tout à coup sur ses décisions antérieures, oubliant qu'il est le débiteur des sinistrés ».

Les intérêts à payer

— Un autre point intéressant du projet gouvernemental est à signaler, nous dit M. René Lefebvre. On nous demande de décider que les intérêts à 5 % sur le montant total de la réparation due pour perte subie, courent du jour de la fixation définitive de l'indemnité.

« J'estime qu'aucune modification à l'article 14 de la loi du 17 avril 1919 n'est imposée. L'adjonction sans réserve du nouveau texte proposé par le Gouvernement entraînerait, pour les sinistrés, la perte des intérêts sur lesquels ils ont en droit de compter ».

Les habitations et cessions

— Voulez-vous maintenant, M. le Député, me parler de l'importante question du

LES DRAMES SANGLANTS

A TOURCOING, un journalier jaloux frappa sa femme de cinq coups de couteau

Au numéro 35 de la rue de Tourcoing, à Mouvaux, habitent les époux Hélén-Desrumeaux, qui se sont mariés à Tourcoing le 16 mars 1915.

Après la déclaration de la guerre, Hélén qui exerce la profession de journalier et est âgé de 32 ans, fut mobilisé. Fait prisonnier en 1915, il rentra au domicile conjugal à l'armistice.

Un ménage troublé

Depuis cette époque, l'harmonie était loin de régner dans le ménage. Lyrique et d'un caractère très jaloux, Hélén faisait à sa femme des scènes continuelles, s'adonnant à la boisson et dépensait au cabaret une grande partie de son salaire.

Pour éviter ses violences, son épouse, née Desrumeaux Marie-Madeleine, âgée de 27 ans, s'était vu dans l'obligation de le quitter à trois reprises, pour aller cohabiter avec ses parents, rue des Girardins, à Tourcoing.

Cependant, à la demande de son mari qui promettait de s'amender, l'épouse consentit chaque fois à reprendre la vie commune. Hélas, c'était toujours à recommencer. Et ce fut ainsi, qu'à la suite d'une nouvelle scène, Mme Hélén quitta son mari, pour la quatrième fois, il y a 12 jours, et entra chez sa mère, où sa fille âgée de 9 ans se trouvait déjà en pension.

Des menaces au couteau

Depuis ce moment, Hélén guettait sa femme, sollicitait de nouveau sa rentrée sous le toit conjugal, et comme elle refusait, la menaçait de coups.

Jeudi, l'ayant rencontrée dans la rue il lui dit : « Si tu ne reviens pas avec moi, tu ne pourras plus dormir ».

Vendredi, Mme Hélén avait cependant quitté la maison de sa mère, à 4 heures et demie du matin comme d'habitude pour se rendre à l'usine de M. Lamourette, rue d'Amsterdam, où elle travaille en qualité de soixanteuse. Le mari attendait dans la rue, dans un paquet, mais voyant que sa femme qui avait rencontré par hasard deux hommes qui se rendaient à leur travail et faisait route avec eux, suivit le groupe jusqu'à l'extrémité de la rue des

Arrestation de l'un des agresseurs

Après avoir interrogé les habitants du quartier de la rue Voltaire, le chef de brigade Druart et le gendarme Teillaud, d'Avion, qui menèrent l'enquête avec la plus grande activité, acquiescent la certitude que les trois énergumènes avaient pris la direction de Sallaumines. Ils prièrent aussitôt leurs collègues de Lens, qui se mirent en campagne sans tarder et, dans la soirée, réussirent à mettre la main sur l'un des ivrognes, Kyndt Joseph-Camille, 29 ans, né à Bekeghem.

Interrogé, cet individu commença par déclarer qu'il ne se souvenait plus de rien. Cependant, pressé de questions, il finit par raconter la scène à laquelle il avait participé avec ses deux compagnons, Jansens Edouard, 29 ans et Deskaete Jérôme, 30 ans.

Il reconnut que c'était lui qui avait lancé un coup de pied à Mlle Hoyaux et provoqué aussi la bagarre, mais il affirma que c'était Jansens qui avait porté le coup de couteau mortel.

Ses dires furent d'ailleurs reconnus exacts, car les gendarmes s'étaient rendus à la cantine Laveyn, où, après un interrogatoire, Mlle Hoyaux y était rentrée, aussitôt son coup fait, s'étant débarrassée de son paletot de velours et de son maillot et s'étant ensuivie dirigée vers Sallaumines, emportant le paletot d'un de ses camarades et une enquête.

Toutes les recherches, activement menées dans la région de Sallaumines, Avion, pour retrouver le meurtrier, sont jusqu'ici restées infructueuses.

Jansens, qui est originaire de Snoeskerke (Flandre Occidentale), est marié et père de trois enfants. Il a les cheveux bruns, le moustache taillée à l'américaine et est vêtu d'un complet de velours foncé et un veston de drap plus foncé.

La victime de M. Desrumeaux Marie-Madeleine

Dans cet établissement, la victime fut visitée par M. le Drteur Decherf, qui constata qu'elle avait reçu cinq coups de couteau : trois dans les tesses, un dans le sein gauche et le cinquième dans le côté gauche, très pénétrant, transperçant le diaphragme.

Le coupable est recherché

Dés patron-mineur, M. Vigne, commissaire de police s'était rendu sur les lieux pour ouvrir une enquête.

Le signalement du meurtrier fut lancé dans toutes les directions.

Le Parquet fut avisé télégraphiquement Mme Hélén, dans un état d'extrême faiblesse ne put être interrogée. Malgré cela, grâce aux voisins et à la famille, il fut facile de reconstituer le drame que nous venons de relater et dont la police recherche activement le misérable auteur.

Près d'Hersin-Coupiigny, un chauffeur blessa son logeur

Abdel Malek, 25 ans, chauffeur, demeurant cour Hay, à Javion, près d'Hersin-Coupiigny (Pas-de-Calais) était couché lorsque, vers 14 heures 30, il entendit une bruyante discussion entre sa femme et son pensionnaire, Mosis Volkat, chauffeur également. Abdel se leva et se trouva en présence de Mosis, à qui il demanda des explications. La discussion devint alors une querelle, puis une bataille, au cours de laquelle Abdel fit sortir Mosis de sa demeure. Mais ce dernier revint bientôt armé d'un couteau de table et en frappa Abdel, heureusement peu grièvement.

Mosis a été arrêté et écroué à la prison de Béthune.

Il y avait un bon propriétaire...

Château-sur-Saône, 18. — Un fait assez rare s'est produit avant-hier à Château, où l'on enfermait un propriétaire, M. Jean-Baptiste Gosso, 59 ans.

Ce brave homme avait toujours été très bon pour ses locataires et ceux-ci se sont cotisés pour acheter une superbe couronne de perles, qu'ils ont déposée sur sa tombe.

Le temps d'aujourd'hui

FRAIS

Vent nord-ouest faible, frais, rosée ou gelée blanche. Nuageux, éclaircies, ondées.